

RCS : LIMOGES  
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00013  
Numéro SIREN : 845 056 548  
Nom ou dénomination : 2F

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2023 sous le numéro de dépôt 4007

**2F**  
SAS au capital de 117 144 euros,  
immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro 845 056 548,  
dont le siège social est situé : 5 RUE EDMOND ABOUT 87000 LIMOGES

## **EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

# **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 MAI 2023**

L'an 2023, le 25 mai,  
à 9 heures,

A l'adresse suivante : AQUITI GESTION - 1 AVENUE D'ESTER, PARC D'ESTER TECHNOPOLE 87069 LIMOGES

Les associés de la société 2F, SAS au capital de 117 144 euros, divisé en 117 144 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ~~117.144~~ <sup>117.144</sup> actions sur les 117 144 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

En présence de :

- Madame Aurélie HARDY, Directrice générale
- Monsieur Christophe DURIVault, Président

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe DURIVault.

Madame Aurélie HARDY est désignée secrétaire de séance.

Le bureau ainsi désigné met à la disposition des associées :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport du Président sur les autres questions à l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associées de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Remplacement de Dirigeants ;
- Fixation de la rémunération des Dirigeantes ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par le Président du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

...../.....

### RÉSOLUTION 4

L'Assemblée générale :

**prend acte de la démission de Monsieur Christophe DURIVALT** demeurant 5 RUE EDMOND ABOUT 87000 LIMOGES, de son mandat de Président,  
**et décide de nommer en remplacement la société C.L.T.**, SASU au capital de 51 000 euros, immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro 907 517 635, dont le siège social est situé : 5 RUE EDMOND ABOUT 87000 LIMOGES, représentée par Monsieur Christophe DURIVALT, qui occupera la fonction de Présidente à compter du 26 mai 2023, et ce pour une durée illimitée.

La société SASU C.L.T. disposera des pouvoirs les plus étendus pour exercer son mandat.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

**prend acte de la démission de Madame Aurélie HARDY** demeurant 5 RUE EDMOND ABOUT 87000 LIMOGES, de son mandat de Directrice générale,  
**et décide de nommer en remplacement la société AULORA**, SASU au capital de 51 000 euros, immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro 907 514 236, dont le siège social est situé : 5 RUE EDMOND ABOUT 87000 LIMOGES, représentée par Madame Aurélie HARDY, qui occupera la fonction de Directrice générale à compter du 26 mai 2023 et ce pour une durée illimitée.

La société SASU AULORA disposera des pouvoirs les plus étendus pour exercer son mandat.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

Monsieur Christophe DURIVALT représentant la société SASU C.L.T. et Madame Aurélie HARDY représentant la société SASU AULORA, intervenant aux présentes, déclarent accepter leurs nouvelles

fonctions et n'être frappés d'aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

...../.....

## RÉSOLUTION 6

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

**Les membres du bureau**



Fin de l'extrait